

Grand angle sur
SAINT-NOM  **LA-BRETÊCHE**
Toute l'actualité de votre village

DOSSIER

Pages 8 et 9

**Budget communal
prévisionnel 2021**



Le (bon) plan

**INCLUS :
NOUVEAU
PLAN DE
VILLE**

Mai 2021 #61 www.saint-nom-la-breteche.fr



5

Bienvenue à Isabelle Jollin,
responsable police municipale



7

Dimanche 4 juillet, retour
du Saint-Nom Classic !



13

Aérodrome de Chavenay, quoi
de neuf pour les riverains ?



GIMCOVERMEILLE
Le talent immobilier

**CONFIEZ-NOUS VOTRE BIEN À LA VENTE,
NOUS CONNAISSONS DÉJÀ VOTRE ACQUÉREUR.**

6, Place de l'Europe - 78860 Saint-Nom-La-Bretèche - Tél. : 01 34 62 08 08 - www.gimcovermeille.com

J-M Peinture

06 07 56 25 62

*Peinture intérieur & extérieur
Petits travaux de rénovation
Parquet & Carrelage*

jeanmarcpeinture@gmail.com

*40 rue Charles de Gaulle
78860 Saint-Nom-La-Bretèche*



Depuis
1984

AUGU

Fermetures

L'esprit d'Ouvertures

Vérandas ■ Pergolas bioclimatique ■ Fenêtres
Volets ■ Portes ■ Automatismes ■ Stores, Clôtures

01 34 51 72 84



	<p>Création - Rénovation Carrelage intérieur (Sol, Salle de bain, Cuisine) Parquet</p> <p>Terrasse (Dallage, Carrelage, Pavé, Bois, Composite Dalle sur plot)</p> <p>Démolition</p> <p>06 86 84 02 14</p>	<p style="font-size: 1.5em;">SAS ISSNER</p> <p>40, rue Charles de Gaulle 78860 Saint-Nom-la-Bretèche</p>  <p>sas.issner@gmail.com</p>	<p>Aménagement de jardin Clôture Pavage (Allée, cour) Entretien de jardin (Taille, Tonte) Elagage, Abattage</p> <p>06 33 66 23 43</p>	
--	---	---	--	---

<p style="font-size: 2em;">S.P.C.E. Choron</p> <p style="text-align: center;">Salle d'exposition</p>		  	<p style="text-align: center;"><i>Votre salle de bains, un rêve qui se réalise</i></p> <p style="text-align: center;">Création & rénovation de salle de bains</p> <p>24, rue Charles de Gaulle Tél.: 01.30.56.71.87 78860 Saint-Nom-la-Bretèche Fax : 01.30.80.48.95 www.spce-choron-chauffage-electricite.fr e-mail : spce.choron@wanadoo.fr</p>
<p> Plomberie - Sanitaire Traitement de l'eau</p> <p> Chauffage Central</p> <p> Remplacement de Chaudière (Crédit d'impôt selon loi de finance)</p>	<p> Électricité générale Chauffage électrique</p> <p> Climatisation & ventilation Pompes à chaleur</p> <p> Chauffe-eau thermodynamique, Électrique, Gaz (Crédit d'impôt)</p>		



Editorial

Chers Nonnais-Bretêchois,

Au cours des mois de mars et avril les travaux budgétaires se sont poursuivis tant au niveau communal qu'intercommunal.

Fin mars le budget principal de la commune a été, sans remarque ni commentaire, adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

Vous en trouverez une présentation en dossier de ce magazine. Malgré un contexte difficile, la commune n'a pas augmenté son taux de la taxe foncière (celui de la taxe d'habitation étant gelé depuis la décision de suppression de cet impôt).

Lors de cette séance dédiée au budget, l'ensemble du conseil a voté la délibération permettant de faire bénéficier nos commerçants et artisans du deuxième volet de l'aide du Département pour le paiement des loyers.

Début avril, le budget de la Communauté de communes a été voté à la majorité et prévoit plusieurs ajustements sur lesquels nous reviendrons prochainement plus en détails.

Pour en revenir aux projets locaux, plusieurs sont en cours de traitement administratif : centre multi-accueil crèche, restauration scolaire, terrain multisports, schéma directeur d'assainissement. Parmi les étapes obligées d'un projet, il y a la sélection du maître d'œuvre, les études, le passage d'appels d'offres et bien sûr, la recherche de subventions. Sachant que celles-ci présentent une contrainte importante : les travaux ne peuvent commencer tant que la commune ne reçoit pas la confirmation de leur obtention.

Le processus d'évolution de l'espace culturel JKM est engagé et sera bientôt l'occasion de larges consultations.

Concernant l'évolution du centre de loisirs (ALSH), le travail de fond que nous menons depuis plusieurs mois avec les acteurs concernés, dont la Communauté de communes, doivent aboutir dès la rentrée à une nouvelle configuration.

La vaccination des habitants a bien avancé : grâce à l'action des agents et des élus locaux, et au bon fonctionnement du centre de vaccination de Crespières, beaucoup d'entre vous ont pu être vaccinés sans un déplacement trop éloigné. Voilà qui laisse entrevoir des jours plus faciles avec un retour progressif à une vie économique, sociale et amicale plus épanouissante.

Cette crise a rappelé combien les relations humaines, la solidarité, l'attention à l'autre sont essentielles. Le besoin de moments conviviaux est grand ; réjouissons-nous du mieux qui s'annonce, tout en continuant à rester prudent.

Chaleusement

Gilles Studnia
Maire de Saint-Nom-la-Bretèche

Au sommaire

4 INFOS PRATIQUES

Élections régionales et départementales
Recensement des jeunes citoyens
Horaires de la mairie
Prochain Conseil municipal
Permanences d'urbanisme

5 ACTUALITÉ DU VILLAGE

Du côté de la Police municipale
Opération Tranquillité Vacances
Nouveau défibrillateur
Les chats du cèdre
Adoptez un composteur
Manifestations à venir

8 DOSSIER

Résultats 2020 et budget 2021

10 VIE ÉCONOMIQUE

Matthieu Fruchard, immobilier
Sophora Paysage
Marilyne Secci, avocate
Permanence Initiative Seine Yvelines

11 GÉNÉRATIONS

A la bibliothèque
Enfance maltraitée
Etat-civil

12 CADRE DE VIE

Des insectes indésirables
Aérodrome de Chavenay
Vos déchets ménagers

14 LIBRE EXPRESSION

Infos pratiques

Élections régionales et départementales

Les élections régionales et départementales auront lieu les 20 et 27 juin 2021.



Pour notre commune, par ces deux élections, seront désignés :

- Les conseillers régionaux d'Ile-de-France en charge notamment du développement économique, de l'aménagement du territoire, des transports et des aéroports, de la gestion des lycées et de la formation professionnelle...

- Les conseillers départementaux des Yvelines, qui ont pour mission l'aide sociale, dont la protection de l'enfance et le revenu de solidarité active (RSA), les routes départementales, les transports scolaires, la gestion des collèges...

A noter : exceptionnellement, chaque votant pourra avoir deux procurations au lieu d'une habituellement.

Nouveaux habitants : pour participer à ces deux scrutins, la date limite d'inscription sur les listes électorales est fixée au **vendredi 14 mai 2021**. Une permanence spécifique aura lieu de 10h à 12h en mairie. Formulaire disponible sur le site www.service-public.fr ou à retirer en mairie. **+Infos :** Tél. 01 30 80 07 00

Horaires mairie

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30-12h et 14h-17h
- Mercredi : 9h30-12h
- Samedi : permanence accueil et état-civil le 1^{er} samedi du mois de 9h30 à 12h.

Conseil municipal

Le prochain Conseil municipal aura lieu le **mardi 25 mai 2021** à 19h en mairie.

L'ordre du jour est communiqué par voie d'affichage et sur le site web de la ville : www.saint-nom-la-breteche.fr où vous pouvez aussi retrouver les compte-rendus de chaque séance.

Nota : Cette séance ne pouvant peut-être pas accueillir de public en raison du contexte sanitaire, sera retransmise en direct sur la page Facebook de la mairie.

Urbanisme

Le service urbanisme de la mairie vous reçoit sans rendez-vous le lundi après-midi, le mercredi matin et le vendredi après-midi aux heures d'ouverture habituelles de la mairie indiquées ci-dessus. Il vous conseille sur vos démarches et vous renseigne sur la réglementation en vigueur. Tél. 01 30 80 07 04.

Nota : Les dossiers sont instruits depuis 2013 par le pôle urbanisme de la Communauté de Communes Gally Mauldre (CCGM). Tél. 01 30 55 12 69.

Recensement des jeunes citoyens



Les jeunes gens de nationalité française, filles et garçons, ayant atteint l'âge de 16 ans, doivent se faire recenser en mairie dans les trois mois suivant leur date anniversaire. Pièces à fournir : carte d'identité ou passeport, livret de famille. Possibilité de faire la démarche en ligne sur www.service-public.fr

Le jeune reçoit alors une attestation de recensement et sera par la suite convoqué à la journée de défense et de citoyenneté (JDC). Ces démarches sont nécessaires notamment pour participer aux concours et examens d'Etat, passer son permis de conduire, s'inscrire sur les listes électorales...

Contact en mairie : 01 30 80 07 00



Magazine municipal Grand Angle n° 61 - Mai 2021

Mairie : 32 rue de la Fontaine des Vaux 78860 Saint-Nom-la-Breteche. Tél. : 01 30 80 07 00.

Directeur de la publication : Gilles Studnia, Maire. **Directrice de la rédaction :** Karine Dubois.

Responsable service communication : Pascal Bouchain, communication@mairiesnlb.fr

Tél. 01 30 80 07 13 / **Régie publicitaire :** LVC Communication : 06 11 59 05 32

Mise en page par nos soins. **Impression :** Mégatop (Naintré) 2 500 exemplaires.

Photos : Tout droit réservé. **Dépôt légal :** Mai 2021 / ISSN 1268-4678.



Rejoignez-nous sur
facebook.com
[/mairiesainnomlabreteche](https://www.facebook.com/mairiesainnomlabreteche)



Inscrivez-vous
à notre Newsletter web
www.saint-nom-la-breteche.fr

Bienvenue

Police municipale

Isabelle Jollin veut favoriser le dialogue et la proximité



Isabelle Jollin, brigadier cheffe principale, a pris ses fonctions de responsable de la Police municipale début avril. En duo avec Loïc Le Meur, elle envisage de renforcer les actions de prévention et de contrôle dans la commune afin de lutter contre les incivilités et les délits routiers. Dans ce cadre et afin d'être au plus près de la population, elle privilégiera les déplacements quotidiens à pied ou en VTT.

Elle prévoit aussi de mener des actions de sensibilisation auprès des enfants et des adolescents, en coopération avec les écoles et le service jeunesse de la commune car, dit-elle : «*les jeunes d'aujourd'hui feront les adultes de demain*». Elle-même est d'ailleurs maman de trois jeunes adultes de 20, 22 et 24 ans. Isabelle Jollin était, ces cinq dernières années, à la tête d'une brigade de proximité à Colombes (92).

Rappelons que les policiers municipaux sont des agents assermentés chargés par le Maire, lui-même Officier de Police Judiciaire (OPJ), sous le contrôle administratif du Préfet, d'assurer des missions visant à améliorer la qualité de vie des habitants, faire respecter les règles de bonne conduite et maintenir le bon ordre.

Ils font partie intégrante des forces de l'ordre et sont dépositaires de l'autorité publique, au même titre que les policiers nationaux et les gendarmes. Isabelle a déjà pris contact avec ses homologues de Feucherolles et Chavenay, les gendarmes de Noisy-le-Roi dont dépend notre commune, et ceux de la gendarmerie à cheval de la Garde républicaine installés à Saint-Nom-la-Bretèche, afin d'assurer ensemble le meilleur partenariat, à l'occasion par exemple de l'Opération Tranquillité Vacances (voir article ci-contre). Souhaitons la bienvenue à Isabelle Jollin qui se tient à votre écoute par courriel : i.jollin@mairiesnlb.fr ou par téléphone 01 30 80 07 17.

Prévention

Opération Tranquillité Vacances / absence

Vous allez bientôt vous absenter et vous craignez pour la sécurité de votre maison, de votre appartement ? Vous pouvez demander à la police municipale ou à la gendarmerie de surveiller votre domicile !

Ce dispositif créé en 1974, initialement limité à la période estivale d'été, puis étendu en 2009 à l'ensemble des vacances scolaires est aujourd'hui élargie à toute période d'absence prolongée.

Votre habitation fera alors l'objet d'une surveillance accrue lors de patrouilles organisées conjointement par la Police municipale avec la Gendarmerie. Pour bénéficier de ce service, vous devez en faire la demande au minimum deux jours avant la période d'absence.

En cas d'anomalie observée (tentative d'effraction, cambriolage), le propriétaire, ou une personne de confiance, est aussitôt prévenu(e) afin de limiter au plus vite, le préjudice subi (remplacement des serrures, inventaire des objets volés, déclaration à l'assurance...)

Modalités : formulaire accessible en ligne sur www.service-public.fr à déposer en mairie ou à la gendarmerie de Noisy-le-Roi.



Pour bien s'entendre entre voisins... L'entretien de nos jardins et de nos habitations nécessite souvent l'utilisation de machines bruyantes : tondeuses, débroussailluses, taille-haies, perceuses... **Pour la tranquillité de tous, ces travaux sont interdits le dimanche.** Voici les horaires auxquels ils sont autorisés par arrêté municipal :

- **Pour les particuliers :** du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30, le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h, les jours fériés (sauf le dimanche) de 10h à 12h.
- **Pour les entreprises :** du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 20h, le samedi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h30.

Les Chats du Cèdre



La commune vient de nouer un partenariat avec l'association Les chats du cèdre et sa créatrice et présidente Madame Dumaine, pour gérer, de façon douce et responsable, le problème de chats errants rencontré dans certains quartiers.

Que fait-elle exactement ? Elle se charge d'attraper les chats et vérifie s'ils sont identifiés et stérilisés. S'ils ne le sont pas, elle les fait identifier (puce) ou tatouer, stériliser/castrer, voire soigner.

Elle les confie ensuite à des familles d'accueil lorsqu'elle estime qu'ils peuvent être domestiqués puis cherche des adoptants.

Elle n'abandonne jamais les chats recueillis. En 2020, elle a pris en charge 125 chats et en a placé 89 !

Dans le village en 1 mois, elle a géré 15 chats dont 5 ont trouvé des maîtres.

Si vous avez des chats errants dans votre quartier contactez la police municipale par mail sur i.jollin@mairiesnlb.fr.

Elle coordonnera les actions nécessaires avec l'association.

Si vous souhaitez devenir familles d'accueil et/ou adopter un chat, contactez Madame Dumaine au 01 34 60 66 77 (n'hésitez pas à laisser un message).

Nouveau défibrillateur

Un septième appareil vient d'être installé à l'entrée de la mairie !

Rappel des lieux où sont situés les six autres :

- Place de l'Europe, sur le mur de la boulangerie
- Espace culturel JKM, place Henri Hamel
- Pôle sportif Teddy Riner, rue Guy Moignier
- Carrefour rue de Valmartin / route de St^e Gemme
- Derrière l'église, rue Léon Piolet

Il convient d'y ajouter celui de la pharmacie de Saint-Nom au 5 avenue des Platanes.

Un Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) est un appareil portable, fonctionnant sur batterie, doté d'électrodes à placer directement sur le torse nu d'une personne en arrêt cardiorespiratoire, afin de délivrer automatiquement un choc électrique.

La défibrillation rapide associée aux premiers gestes de réanimation cardio-pulmonaire augmente fortement les chances de survie d'une personne dont le cœur et la respiration viennent de s'arrêter. Ces appareils sont utilisables par les secouristes et sapeurs-pompiers, mais aussi par le public non formé.

Nous sommes tous capables de l'utiliser. En cas de besoin, n'hésitez pas en faire usage ; la machine vous indiquera la marche à suivre !



Adoptez un composteur !

La Communauté de communes Gally Mauldre prévoit une commande groupée pour l'achat de composteurs en bois. Deux contenances sont proposées :

- 400 litres qui peut convenir à un petit jardin et une famille de 2 à 4 personnes.
- 600 litres pour des jardins plus grands et une famille de plus de 4 personnes.

Le compostage vous permettra de réduire le volume de votre poubelle ordinaire d'environ 30 %. Une réunion de présentation du compostage avec questions/réponses pourra être organisée pour vous aider à vous lancer. Mais il n'y a rien de compliqué et environ 150 familles ont déjà acquis un composteur lors des précédentes opérations réalisées dans notre commune en 2018 et 2019.

Vous êtes intéressé(e) ? Vous pouvez envoyer un mail à k.dubois@mairiesnlb.fr avant le 30 mai, en précisant vos nom, prénom, adresse et téléphone, ainsi que votre préférence pour la contenance.

Dans un premier temps, nous recueillons les demandes locales afin d'obtenir un devis précis à l'échelle intercommunale.

Les tarifs obtenus et les modalités de commande vous seront ensuite communiqués.

A titre indicatif, les tarifs lors des précédentes commandes s'élevaient à 57 € pour le 400 litres et 66 € pour le 600 litres.

Vous pouvez d'ores et déjà consulter la présentation des bons réflexes du compostage en images sur www.saint-nom-la-breteche.fr/fr/article/collecte-des-dechets, colonne de droite : compostage mode d'emploi et fiche compostage.



Tous à vélo !

Rendez-vous le 6 juin pour parcourir les villages de l'interco

Dimanche 6 juin, les 11 villages de la communauté de Communes Gally Mauldre vous invitent à une balade cycliste pour découvrir le territoire à votre rythme.

Le principe est simple : entre 9h et 13h vous partez quand vous voulez entre amis, en famille, à 6 personnes maximum (pour l'instant, cela peut changer...).

Circuits proposés avec accueil dans chaque commune :

Pour les plus sportifs :

- Tour de toutes les communes (53 km).

Pour les familles, trois boucles pour découvrir plusieurs communes proches :

- à l'Ouest : Andelu, Bazemont, Maule, Mareil-sur-Mauldre, Herbeville et Montainville

- au centre : Crespières, Davron et Feucherolles

- à l'Est : Chavenay, Saint-Nom-la-Bretèche et Feucherolles.

Inscrivez-vous gratuitement pour recevoir les circuits de découverte du territoire :

+Infos : www.cc-gallymauldre.fr/ **Contact :** 01 30 90 49 12



Fête en projet

Le samedi 12 juin, des animations ludiques et festives sont à l'étude. La commune envisage d'organiser un événement familial avec en journée une « plaine de jeux » pour les plus jeunes, et en soirée un feu d'artifice précédé d'un apéritif animé. Tout cela bien sûr si les directives de l'État le permettent. A suivre de près !

A vous la Plaine !



Cette année le *Printemps de la Plaine* fête ses 10 ans. Il se déroulera durant deux mois, en mai et juin.

Il propose un beau programme nature et culture, promesse de rencontres et de découvertes enrichissantes. Le programme complet est téléchargeable sur les sites web :

- www.plainedeversailles.fr
- www.saint-nom-la-breteche.fr

Baptêmes en voitures d'exception

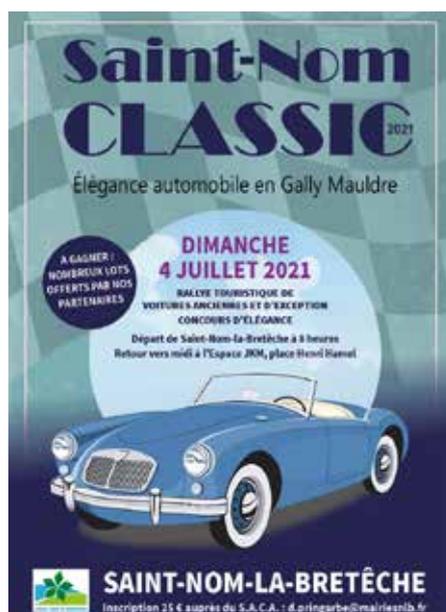
Le dimanche 30 mai, de 11h à 18h, le *Rotary Club de Saint-Nom-la-Bretèche* vous propose de rouler dans l'une des voitures de collection rassemblées sur la place du Marché de Bailly. Les bénéfices de la manifestation seront reversés à l'Institut d'Education Motrice (IEM) de Bailly.

Contact :

06 31 02 08 63 ou 07 77 72 20 42

Saint Nom Classic

Toute l'élégance automobile en Gally Mauldre



La 5^e édition du *Saint-Nom Classic* aura lieu le dimanche 4 juillet de 8h à 13h.

Comme les fois précédentes, la municipalité souhaite réunir les Nonnais-Bretéchois possédant un véhicule de collection antérieur à 1990 et y associer d'autres collectionneurs habitant les communes environnantes.

Les véhicules partiront de Saint-Nom-la-Bretèche vers 8 heures et traverseront les villages de Gally Mauldre et des alentours à l'aide d'un road book pour découvrir, ou redécouvrir, les richesses de notre superbe région.

Au cours de ce circuit, un jury procédera à l'examen de chaque véhicule et des tenues de son équipage, afin d'attribuer une note d'élégance.

La remise des prix aura lieu à l'arrivée, sur la place Henri Hamel, face à l'espace JKM, au cours du cocktail déjeunatoire, dans le respect des consignes sanitaires.

Contactez, sans plus attendre, le Service des Affaires Culturelles et Associatives (SACA) pour obtenir votre dossier d'inscription (places limitées) !

Inscription 25 € auprès du SACA : d.pringarbe@mairiesnlb.fr / Tél. 01 30 56 66 27

Résultats 2020 et budget 2021

Conformément à la réglementation, les résultats 2020 et le budget 2021 sont présentés après l'adoption du Rapport d'Orientation Budgétaire. Ils ont été tous deux adoptés lors du Conseil municipal du 23 mars 2021.

Les résultats à fin 2020

Malgré une conjoncture très particulière, les principaux objectifs 2020 ont été atteints, notamment les grands travaux majeurs comme l'aménagement de la rue Charles de Gaulle terminé dans les délais, et les résultats financiers cumulés s'élèvent à 1 005 000 €.

L'emprunt annoncé d'un million d'euros, prévu pour financer les projets présentés lors de la campagne a été souscrit en fin d'année mais n'a pas eu besoin d'être appelé. La mairie a deux ans pour l'appeler avec le maintien des très bonnes conditions obtenues.

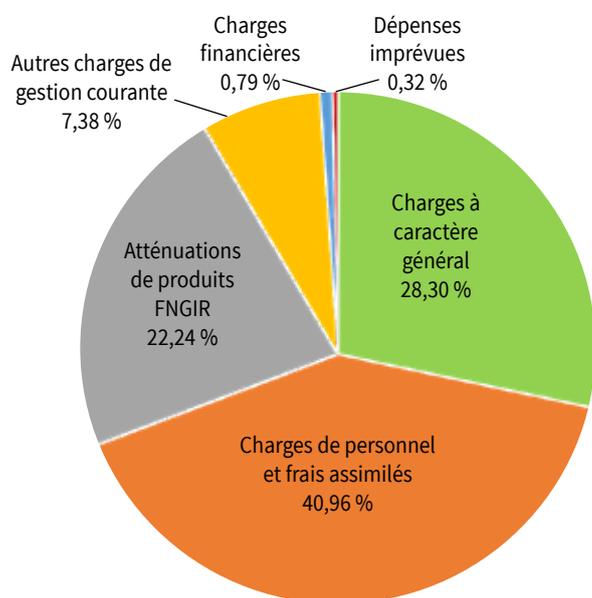
Chiffres en k€	Fonctionnement	Investissement	Résultat global cumulé au 31/12/2020
Report résultat fin 2019	2 060	- 1 188	
Recettes 2020	7 557	2 745	
Dépenses 2020	- 7 534	- 3 538	
Reste à réaliser		903	
Résultat fin 2020	2 083	- 1 078	1 005

Le budget 2021 de la commune

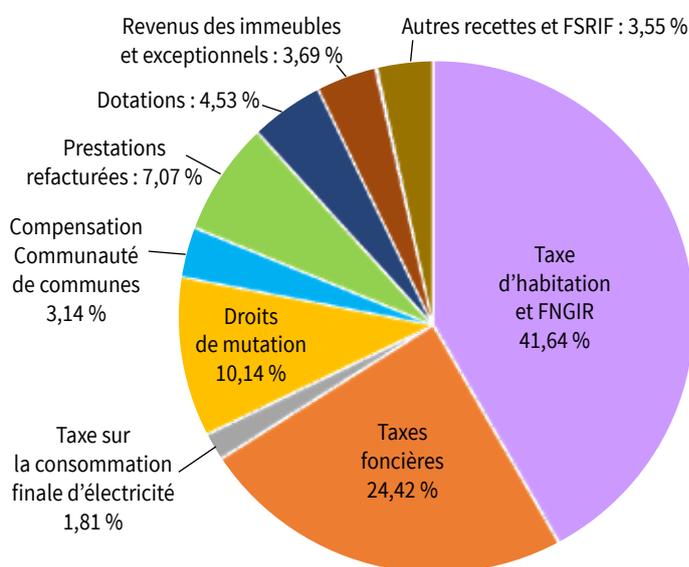
Par convention, les deux sections qui composent le budget – fonctionnement et investissement – doivent être toutes deux équilibrées entre dépenses et recettes. L'excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses constitue l'autofinancement généré au cours de l'exercice. C'est un des contributeurs essentiels au financement des investissements annoncés.

Section de fonctionnement

Dépenses réelles par chapitre



Recettes réelles par chapitre



Les charges générales, très récurrentes, sont stables par rapport aux années précédentes.

Les charges de personnel sont en augmentation de 8 % par rapport au réalisé 2020 en raison de l'embauche de deux personnes au service technique (postes déjà existants les années précédentes, mais non remplacés en 2020 en raison de la crise sanitaire) et de la création de deux nouveaux postes :

- 1 agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) pour la nouvelle classe de l'école Jean de la Fontaine,
- 1 policier municipal (initialement prévue en 2020).

La taxe d'habitation reste au taux de 2017 (soit 13,54 %), figé par l'État et sur lequel nous n'avons plus la main. Nous maintenons encore pour cette année le taux de la taxe foncière à 12,22 %, inchangé depuis plus de 15 ans. Malgré une activité immobilière toujours très dynamique, nous avons estimé les droits de mutation (perçus dans le cadre des transactions immobilières) 10% en dessous du réalisé 2020, en raison d'une raréfaction possible de l'offre disponible.

Enfin, rappelons que l'État continue de réduire ses aides à destination des communes : la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) qui s'élevait à 500 000 € il y a 6 ans passe à... 0 pour l'année 2021 et les suivantes !

Section d'investissement

Les dépenses d'investissement

Elles sont estimées à 2 052 k€. Il faut leur ajouter le déficit de fin 2020 qu'il convient de combler (1 981 k€), les restes à réaliser (499 k€), les travaux en régie (140 k€), et les annuités d'emprunts.

Conformément à ce qui a été présenté lors du Rapport d'Orientation Budgétaire, les principales réalisations budgétées sont l'enfouissement des réseaux rue Guitel (430 k€), les études pour l'extension du centre multi accueil (130 k€), le terrain multi sports (100 k€, solde dans les restes à réaliser), et les dépenses habituelles d'entretien de voirie, des bâtiments, des espaces verts... (1 207 k€).

Les annuités d'emprunt sont en légère augmentation (183 k€) en raison de l'emprunt de 1 M€ qui devrait être appelé en cours d'année.

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT En milliers d'euros (k€)	BP 2021
Immobilisations corporelles	994
Immobilisations incorporelles	183
Immobilisations en cours	489
Solde rue Charles de Gaulle + multi accueil	330
Dépenses imprévues	50
Fonds divers	6
Total	2 052

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT En milliers d'euros (k€)	BP 2021
Annuités d'emprunts	183
Restes à réaliser (RAR)	499
Déficit fin 2020	1 981
Travaux en régie	140
Programme d'investissement (détaillé ci-dessus)	2 052
Total	4 855

Les recettes d'investissement

Les restes à réaliser (qui auraient dû affecter l'exercice 2020 mais qui n'ont pas encore été perçus) se montent à 1 401 k€, niveau très élevé. Ils comprennent : emprunt de 1 M€ + FCTVA (TVA à récupérer) de 213 k€ + subventions de 188 k€.

L'autofinancement cumulé est supérieur aux années précédentes : il s'élève à 1 720 k€. Le niveau des subventions est par contre très faible avec 15 k€, mais on ne peut inscrire au budget que celles qui nous ont été dûment notifiées.

RECETTES D'INVESTISSEMENT En milliers d'euros (k€)	BP 2021
Amortissements	110
Autofinancement	1 720
Restes à réaliser (RAR)	1 401
Excédents de fonctionnement capitalisés	1 078
FCTVA et taxe d'aménagement	530
Subventions d'investissements	15
Total	4 757

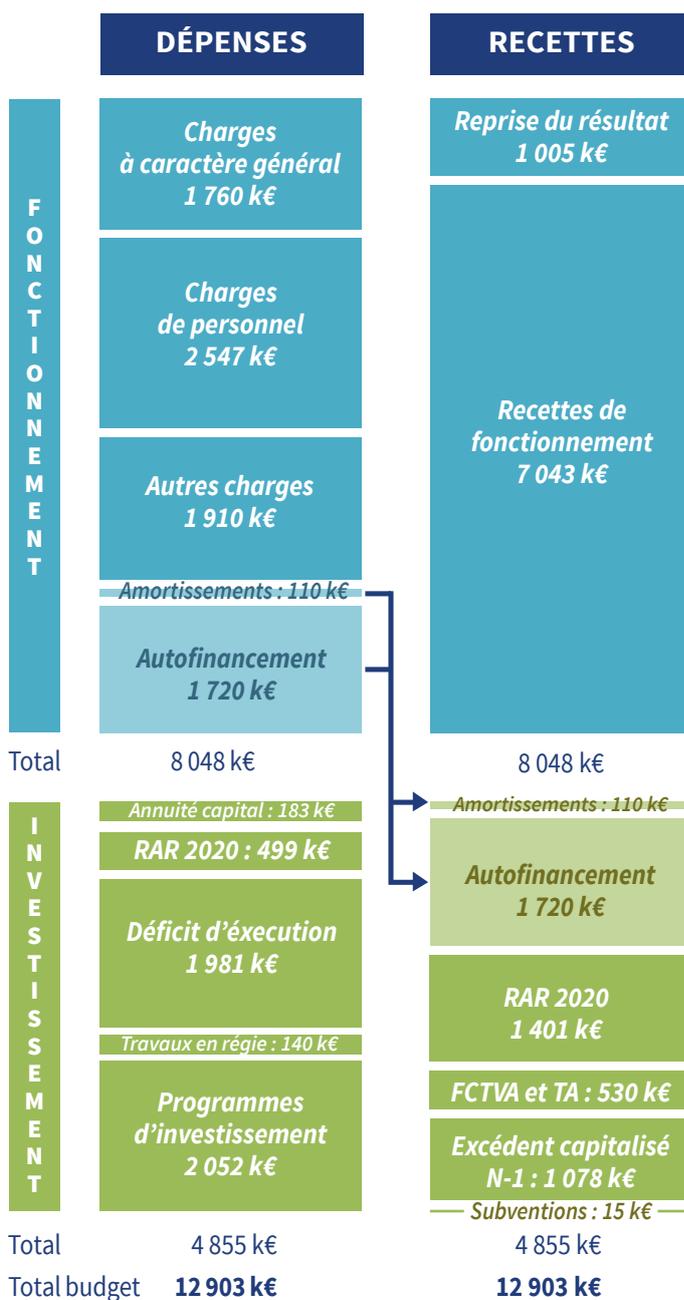
L'équilibre budgétaire

Le budget total de la commune s'établit à 12 903 k€ pour 2021.

Si l'on met de côté les mouvements entre sections, nécessaires pour atteindre l'équilibre entre dépenses et recettes, ainsi que les résultats provenant de l'année précédente, alors les dépenses se présentent ainsi :

- dépenses réelles de fonctionnement : 6 218 k€
(vs 6 095 k€ en 2020).

- dépenses réelles d'investissement : 2 874 k€
(vs 3 538 k€ en 2020).



Malgré le contexte actuel, nous maintenons notre programme d'investissements et de travaux tel que prévu, toujours dans l'esprit d'améliorer la qualité de vie dans notre village. Cependant l'incertitude sur l'avenir proche nous oblige à être prudents quant au financement, calendrier et périmètre des projets à venir et présentés au cours du dernier Rapport d'Orientation Budgétaire.



Matthieu Fruchard

Un nouveau visage dans le paysage immobilier

Matthieu Fruchard réside à Saint-Nom-la-Bretèche depuis 15 ans. En 2019, il crée son entreprise en tant qu'agent commercial indépendant en immobilier, afin de proposer ses services autour de son lieu de vie, un périmètre qu'il aime et qu'il connaît bien. C'est avec la puissance du réseau international *Keller Williams* (180 000 agents dans le monde) que Matthieu Fruchard fait bénéficier ses clients de la meilleure visibilité en France, comme à l'étranger.

Il se tient à votre disposition pour vous conseiller et révéler le potentiel de votre maison ou de votre appartement, estimer votre bien, réaliser photos, vidéo et visite virtuelle afin de le valoriser au mieux, et déployer ensuite son dispositif de communication.

Il prend en charge tous les aspects organisationnels et juridiques pour vous aider à réaliser votre projet immobilier dans les meilleures conditions de prix, de délais et de sérénité. Matthieu Fruchard analyse gratuitement votre projet d'achat, de vente ou d'investissement locatif, et définit avec vous les moyens à mettre en oeuvre.

+Infos : www.immobilier78.com **Contact :** 07 66 55 64 02 / matthieu.fruchard@kwfrance.com

Marilyne Secci

Avocate



Maître Marilyne SECCI est avocate généraliste au Barreau de Versailles.

Ses domaines de compétence sont : le droit de la famille (divorce, garde des enfants...), droit social (licenciement, rupture conventionnelle), droit pénal, droit des étrangers (titres de séjour, OQTF...).

Son cabinet principal se situe à proximité du Tribunal de Grande Instance de Versailles, mais elle possède un second cabinet à Saint-Nom-la-Bretèche, 21 avenue des Platanes.

Maître SECCI est par ailleurs membre de l'association *Avocats sans Frontières* et membre, depuis deux ans, du Conseil de l'Ordre.

Contact : 01 30 21 95 27
maitresecci@gmail.com

Sophora paysage

Faites de votre jardin un lieu d'exception

Sophora Paysage est une entreprise d'aménagement de jardins récemment implantée à Saint-Nom-la-Bretèche. Elle a été fondée en 2015 par Dimitri Mayer. Passionné de nature, il vous propose avec son équipe de vous accompagner dans votre projet en trois étapes : la conception, la réalisation et l'entretien. Après un diagnostic détaillé sur place, un plan numérique en 3D peut vous être proposé pour mieux visualiser votre futur jardin. L'étape suivante consiste à donner corps au projet dans les délais fixés. Enfin, l'entretien, par contrat ou de manière ponctuelle, vous permettra de profiter de votre petit paradis en toute saison !

Sophora Paysage intervient principalement auprès des particuliers qui peuvent bénéficier d'une déduction fiscale à hauteur de 50 % au titre du service à la personne. Rendez-vous et devis gratuit sur simple demande.

+Infos : www.sophora-paysage.fr

Contact : 01 85 53 21 75



L'association *Initiative Seine Yvelines* a pour missions d'accompagner les nouveaux entrepreneurs dans le montage de leurs projets, de financer les créations, reprises ou développements d'entreprises en attribuant des prêts d'honneur à 0 %, compris entre 4 500 € et 25 000 €. **+Infos :** www.initiative-seineyvelines.com

Prochaine permanence en mairie de Saint-Nom-la-Bretèche, sur rendez-vous préalable au 06 52 92 85 94, **mercredi 19 mai 2021**, entre 9h et 12h.

Lecture

Du côté de la bibliothèque

L'atelier de Pâques



Les 21 et 23 avril derniers, 12 enfants de 4 à 6 ans ont pu découvrir l'histoire de la petite poule rousse à la bibliothèque, grâce à l'atelier de création manuelle proposé par Amélie Gérandal et son équipe.

+infos : Bibliothèque municipale,
place des Écoliers, rue Michel Pérot.
Tél. 01 30 51 31 90 :
courriel : bibliotheque@mairiesnlb.fr
site : www.bibsnlb.cassioweb.com

Horaires d'ouverture actuels :

- Mardi de 15h à 19h
- Mercredi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h30
- Vendredi de 9h à 12h30 et de 15h à 18h30
- Samedi de 10h à 12h30

Etat civil

Naissances

Hortense KLODZINSKI
28 JANVIER AU CHESNAY-ROCQUENCOURT

Emilien THIERRY
11 FÉVRIER AU CHESNAY-ROCQUENCOURT

Marceau LEFEBVRE
12 FÉVRIER AU CHESNAY-ROCQUENCOURT

Mariages

Loïc SAUNEUF et Leslie EBRAY
6 MARS A SAINT-NOM-LA-BRETECHE

Olivier MINOR et Aude LEGAZ
24 AVRIL A SAINT-NOM-LA-BRETECHE

Décès

Erika FOURNEAU née LILIENTHAL
3 JANVIER A PLAISIR

Nota :

la diffusion de ces informations d'état-civil a été autorisée par les familles concernées.

Prévention

Enfance maltraitée

Le 119, « Allo enfance maltraitée », un numéro vital

A l'issue du conseil communautaire du 3 mars, l'association « *Les maltraitances, moi j'en parle !* » a présenté le sujet délicat mais préoccupant des maltraitances infantiles. Les chiffres sont alarmants : 1 enfant meurt tous les 4 jours sous les coups d'un parent, un viol sur mineur a lieu toutes les heures, un enfant sur 4 a subi des violences physiques.

C'est la raison pour laquelle le 119 est un numéro vital : il permet de venir en aide aux enfants par une action immédiate si nécessaire. Il est accessible 24h/24, 7j/7 depuis les téléphones fixes et les mobiles. La communication est gratuite et n'apparaît pas sur les factures. L'appelant peut être l'enfant victime ou des personnes de l'entourage. Il offre aussi une écoute et des conseils aux parents qui ont des difficultés avec leurs enfants.

D'après les équipes du 119, les enfants qui font l'objet des appels sont à parts égales des garçons et des filles, âgés de 9 ans en moyenne. Les dangers évoqués sont dans l'ordre : les violences psychologiques, les négligences envers l'enfant, les violences physiques.

Par rapport au 119, l'association « *Les maltraitances, moi j'en parle !* » basée à Noisy-le-Roi mène un travail préventif et pédagogique auprès des enfants et des adultes notamment dans les écoles. La difficulté principale reste le silence : un enfant qui n'a pas les repères et ne sait pas nécessairement identifier une violence ou un danger n'en parlera à personne.

Pour en savoir plus : www.les-maltraitances-moijenparle.fr



Le frelon asiatique

Le frelon asiatique s'attaque directement aux abeilles et de nombreux apiculteurs voient leurs essaims anéantis. Les nids de frelons mesurent 40 à 80 cm de diamètre et se trouvent souvent à la cime des arbres ou sous une charpente. Ne prenez pas le risque de détruire le nid vous-même, faites appel à un professionnel.

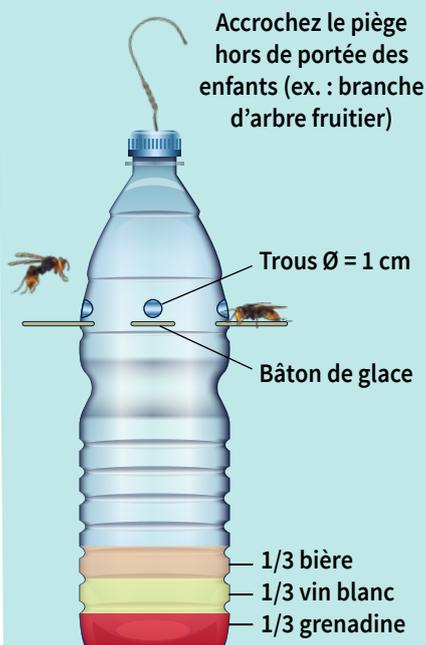
Pour préserver l'écosystème et aider les apiculteurs à lutter contre la prolifération de ce prédateur invasif, nous pouvons tous fabriquer un piège sélectif avec une simple bouteille en plastique (voir ci-dessous).

Il convient d'utiliser un appât pour y attirer, autant que possible, seulement les frelons asiatiques en y intégrant un tiers de vin blanc qui a pour effet de repousser les abeilles.

Rechargez votre piège environ tous les 15 jours. Lorsque des frelons y seront emprisonnés, ils émettront des signaux de détresse attirant d'autres congénères.

+Infos : frelonasiatique.mnhn.fr

Fabriquer un piège à frelons asiatiques



La p'tite bête qui monte...

Les chenilles processionnaires

Particulièrement urticante, la chenille processionnaire du pin ou du chêne, de plus en plus présente dans nos régions, constitue un véritable danger pour l'homme et nos animaux domestiques. La prudence s'impose.

Chez l'homme, les réactions peuvent être : démangeaisons, apparition de boutons, conjonctivite, irritations, maux de gorge... Le contact direct avec les poils d'une chenille processionnaire peut entraîner un choc anaphylactique, c'est-à-dire une réaction allergique grave.



La chenille processionnaire du pin est urticante sur la période d'octobre à mars, celle du chêne d'avril à juin environ.

Recommandations : ne pas s'approcher des chenilles ou de leur nid, en particulier les enfants. En cas de suspicion d'exposition aux chenilles, prendre une douche et changer de vêtements.

En cas d'inflammation de la cavité buccale de votre animal de compagnie, rincez abondamment, ne frottez surtout pas et consultez un vétérinaire en urgence.

+Infos : www.iledefrance.ars.sante.fr/chenilles-urticantes-1.

La maladie de Lyme transmise par la tique



La morsure de tique peut transmettre une bactérie responsable de la maladie de Lyme. D'avril à novembre, il est recommandé d'être vigilant, particulièrement après une activité en pleine nature (promenade en forêt, herbes hautes, fougères...). Heureusement, toutes les tiques ne sont pas infectées par cette bactérie. En cas de morsure, détachez rapidement l'insecte avec un tire-tique, désinfectez avec un antiseptique et surveillez la zone piquée durant plusieurs semaines. Si une plaque rouge et ronde s'étend en cercle autour de la piqûre ou si vous ressentez des symptômes

de type grippal, paralysie faciale ou encore fatigue inhabituelle, consultez sans tarder un médecin. Un traitement antibiotique pourra alors vous être prescrit. Au bout de plusieurs mois ou années, en l'absence de traitement, des atteintes graves des nerfs, des articulations, du cœur et de la peau peuvent s'installer.

+Infos : www.iledefrance.ars.sante.fr/maladie-de-lyme-2

La pyrale du buis

La Pyrale du buis est une espèce invasive de papillons de nuit introduite accidentellement en Europe au milieu des années 2000, via des végétaux importés d'Asie.

La chenille ne consomme que les feuilles de buis ornementaux ou sauvages. Cet insecte se reproduit d'avril à novembre, à raison de deux à trois générations par an.

La ponte des œufs s'effectue sous les feuilles du buis et donne naissance à des centaines de chenilles dévastatrices qui se nourrissent des feuilles, jusqu'à la dernière. Non urticante, elle ne présente néanmoins, contrairement à sa cousine processionnaire, aucun risque pour la santé humaine ou animale.



Pour lutter contre ce fléau, il existe des méthodes et traitements biologiques et microbiologiques. Il convient, le cas échéant, de piéger également les papillons adultes afin de limiter leur prolifération.

+Infos : <https://agriculture.gouv.fr>

Aérodrome de Chavenay

Quoi de neuf pour les riverains ?



Rappel historique... L'aérodrome de Chavenay, situé en intégralité sur le territoire de cette commune, a été créé en 1936 par l'État et ouvert à la circulation publique en 1947. Depuis 1948, il est géré par Aéroports de Paris. Sa fréquentation a réellement « décollé » dans les années 1970. Des riverains créent à cette époque l'ADNAC, Association de Défense contre les Nuisances de l'Aérodrome de Chavenay.

Aujourd'hui où en est-on ? A la suite du premier confinement puis dans le cadre du télétravail, les nuisances vécues et ressenties par les riverains se sont accrues.

En 2020, plusieurs acteurs dont le Sous-Préfet, les Maires de Chavenay et Saint-Nom-la-Bretèche, l'ADNAC, l'AUDACE (association de pilotes), la DGAC et les aéroclubs ont travaillé ensemble pour trouver des solutions. Principales mesures : l'incitation à utiliser en priorité la piste 10/28 (qui est moins bruyante pour les riverains) et l'entrée en vigueur d'un NOTAM (note to air man) qui impose aux pilotes le respect des plages de « moindre bruit » qu'une charte amiable avait déjà définies.

Contrairement à une charte, un NOTAM permet à la Gendarmerie de l'air de verbaliser en cas de non-respect. Concrètement, le NOTAM interdit les tours de piste et les vols en basse altitude avant 9h, de 12h30 à 14h et après 19h30 le samedi, et aux mêmes horaires avec une plage élargie de 12h30 à 15h les dimanches et jours fériés.

Les récents échanges entre l'ADNAC et l'AUDACE ont permis de pérenniser le NOTAM de 2020, initié par le Maire de notre commune et le Sous-Préfet, pour la période d'avril à fin septembre 2021. Il faut cependant noter que les vols de loisir (courts ou longs) pendant ces heures de moindre bruit sont admis et que le confinement n'interdit pas la pratique ou l'enseignement de l'aviation.

En projet et discussion : Une nouvelle carte VAC (aide à la navigation) devrait être publiée d'ici la fin d'année avec deux nouveautés : la mention de l'interdiction de réaliser des tours de piste pendant les plages de moindre bruit et une signalisation plus précise des zones de survol et des points de repères pour effectuer les virages.

L'ADNAC et l'AUDACE doivent aussi amender l'actuelle « charte des relations et de respect mutuel entre les usagers et les riverains de l'aérodrome », et promouvoir l'installation de silencieux sur les avions en recherchant des aides au financement.

Sachant que l'avenir est aux avions silencieux avec les nouveaux modèles électriques. Un premier modèle a été certifié mi 2020 et la Fédération Française d'aéronautique les préconiserait en tant qu'avions écoles, avions qui réalisent l'essentiel des tours de piste.

Déchets verts

Des sacs en papier biodégradables sont en vente à l'accueil de la mairie au prix de 5 € les 10 sacs.

Règlement uniquement par chèque. Quantité limitée.

Ces sacs vous permettent d'évacuer lors des collectes, vos déchets végétaux issus des tontes, tailles, ramassages des feuilles, entretien des massifs...

Pensez au compostage :

vos déchets verts associés à ceux de votre cuisine feront un excellent compost pour nourrir vos plantes. (voir article page 6)

Objets encombrants

Les prochaines collectes des objets encombrants sont prévues, selon votre secteur d'habitation :

- **Jeudi 20 mai** (secteur rouge)
- **Jeudi 10 juin** (secteur vert)
- **Jeudi 17 juin** (secteur bleu)

Sont concernés tous les objets volumineux sauf pneus, tuiles, gravats, placo, pots de peinture (même vides), réfrigérateurs, matériel informatique, téléviseurs, batteries, bouteilles de gaz...

Les objets encombrants sont à déposer sur le trottoir, en soirée, la veille de la collecte.

Gravats

Une benne sera mise à disposition, chemin des Cochons, **samedi 29 mai 2021**, de 9h à 13h pour le dépôt de gravats, à l'exception du plâtre et des matériaux amiantés.

Pour y accéder, vous devez au préalable vous inscrire en mairie.

Rappel : les Nonnais-bretêchois ont désormais accès à une déchetterie. Modalités sur le site de la mairie : www.saint-nom-la-breteche.fr

Coup d'envoi pour deux projets d'ampleur

Au niveau communal l'un des projets phares de l'équipe majoritaire c'est le réaménagement de l'Espace JKM et de ses abords. Il s'agit notamment de créer des espaces adaptés à la pratique diversifiée des activités culturelles et de loisirs comme la musique, la danse, les arts plastiques. La bibliothèque pourrait être intégrée à l'ensemble ainsi que des espaces de convivialité, d'exposition. D'autres idées pourraient naître des concertations qui vont commencer rapidement. Les associations seront bientôt sollicitées pour émettre leurs vœux, faire leurs suggestions mais aussi tous les habitants afin de faire de ce projet une réalisation collective dont chacun pourra être fier !

Au niveau intercommunal, nos 11 communes travaillent sur l'avenir. Après avoir voté la reconduction du Schéma de cohérence territoriale qui encadre le développement et l'aménagement du territoire lors du conseil communautaire du 3 février, elles se sont lancées dans la mise au point d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Celui-ci engage la communauté de communes et tous ses acteurs – élus et services publics, entreprises, associations, habitants - sur la voie de la transition énergétique. Il fixe des objectifs adaptés au territoire en matière de : réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), adaptation au changement climatique, sobriété énergétique, qualité de l'air, développement des énergies renouvelables. En invitant chacun à participer à son élaboration par un processus de concertation, d'animation, de formation, il doit permettre l'appropriation de ces objectifs par tout un chacun.

Un premier travail de diagnostic des forces, des faiblesses, des opportunités sur notre territoire vient d'être finalisé par le cabinet d'études qui va accompagner Gally Mauldre tout au long de la mise au point du plan. Ce plan devrait être finalisé en 2022. Il entrera en vigueur pour 6 ans et fera l'objet d'un point d'étapes à 3 ans. D'ores et déjà un rendez-vous public, ouvert à tous, est fixé pour expliquer les enjeux et échanger sur le plan le 25 mai 2021. Nous vous informerons dès que possible sur les modalités exactes d'organisation. D'ici là, bloquez la date !

Liste majoritaire « Un Village en Mouvement »

Ensemble, contribuons au futur de notre village

Saint-Nom-la Bretèche apparaît au 69ème rang départemental du « Palmarès des villes et villages où il fait bon vivre »* paru dans le Journal du Dimanche du 11 avril, et n'est donc pas éligible à ce label. Pourtant, notre village a tous les atouts pour l'être, particulièrement dans ce difficile contexte sanitaire : proximité avec Paris, La défense et Saint Quentin ; accès immédiat à la forêt ; commune à taille humaine, ...

La crise provoque des changements profonds et durables dans notre quotidien, nos relations aux autres, notre rapport au travail, ... Nous avons aujourd'hui de nouveaux besoins en termes de mobilité, de vivre-ensemble, de sérénité, de sécurité, tout en respectant l'environnement et en donnant la priorité aux circuits courts. Ce sont autant d'opportunités pour notre village. Certes, l'accès à la gare et les transports en commun restent problématiques et les infrastructures ne sont pas toujours adaptées à nos modes de vie, ni aux attentes des nouveaux arrivants. Mais Saint-Nom-la Bretèche peut devenir l'une des communes les plus attractives, aujourd'hui et dans « le monde d'après », pour les familles, les aînés, les jeunes, les cadres, les entrepreneurs et les petites entreprises innovantes. En limitant le nombre de nouvelles constructions au strict respect du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) imposé par notre communauté de communes, notre village, à population et bâti quasi-constants, se valoriserait plus encore, tout en s'adaptant à nos nouveaux besoins. Dans ce but, nous vous proposons de co-construire le futur de notre village. Rendez-vous sur www.ensemblepoursaintnom.fr ou sur notre page Facebook et répondez ouvertement à une simple question : « *Que changeriez-vous (en priorité) pour améliorer votre quotidien à Saint-Nom-la Bretèche ?* » Nous diffuserons la synthèse de vos réponses avant l'été. Par ailleurs, comme nous le demandons depuis juin 2020, notre communauté de communes lance un diagnostic permettant de définir la vision à 10-15 ans de notre intercommunalité. Nos travaux et recommandations sont disponibles sur notre site.

Ensemble, rendons Saint-Nom-la-Bretèche encore plus agréable à vivre. Les élus et membres du collectif « Ensemble pour Saint-Nom-La Bretèche » Jean-Philippe ANTOINE, Nathalie ZENOU, Jérôme FENAILLON, Sophie LAFEUILLADE

*www.villesetvillagesouilfaitbonvivre.com

VIVEMENT DEMAIN !

Avec la pandémie, nous venons de traverser une longue période qui a été difficile à vivre pour beaucoup d'entre nous. Nos vies, nos repères habituels, notre quotidien, tout a été complètement chamboulé, aussi bien au niveau personnel que professionnel. Mais la vaccination aidant, nous en voyons maintenant heureusement le bout du tunnel.

Le Gouvernement a ainsi évoqué une réouverture à partir de la mi-mai des terrasses de cafés-restaurants et des lieux de culture. Enfin une bonne nouvelle et un peu d'espoir notamment pour les restaurateurs de Saint-Nom-la-Bretèche ! Maintenant le plus important, c'est que notre vie reprenne du sens. Nous pouvons le trouver dans la solidarité et l'entraide. Vous avez su soutenir nos commerçants et restaurateurs pendant cette année de crise... Bravo ! Nous comptons sur vous pour continuer à le faire lors de la réouverture qui s'annonce et poursuivre cette solidarité dans la durée.

Il est important à l'aube de la sortie de cette crise sanitaire sans précédent de rester proactifs et de lancer des projets même modestes. Espérons que le Maire, Gilles Studnia, fasse preuve enfin de dynamisme et lance de vrais projets pour les Nonnais-Bretéchois. Comme nous l'avons déjà évoqué dans nos précédentes « Tribune Libre », nous sommes attristés que le terrain multi-sports n'ait pas vu le jour plus tôt, car il aurait été bien utile dans un contexte d'interdiction de la pratique du sport en salle et nous sommes inquiets du lancement d'études multiples sans projet concret délivré sur 2021. Dans cette optique, faites nous part sur notre page Facebook de vos propositions pour les 4 entrées de notre village ou de vos idées pour transformer ou faire évoluer positivement notre village. Et nous serons heureux ensuite de proposer ces projets lors de prochains conseils municipaux. « *L'avenir n'est pas ce qui va arriver, mais ce que nous allons en faire* », Henri Bergson.

Soyez prudents et protégez-vous bien. @ très vite sur la page Facebook de « J'aime Saint-Nom ».

Eric Frommweiler et Stéphanie Noguès, Conseillers Municipaux et toute l'Equipe « J'aime Saint-Nom ».

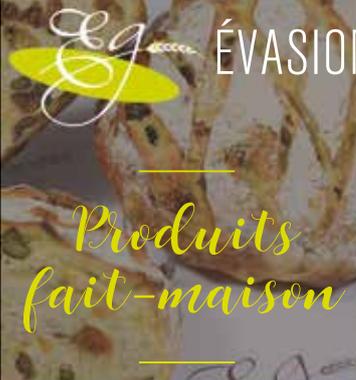


label vue

NOUVEAUTÉ

Prise de rendez-vous sur label-vue.fr

Place de l'Europe St-Nom-la-Bretèche
01 34 62 18 75
 Du mardi au samedi
 de 9h30 à 12h30 - de 14h30 à 19h

ÉVASIONS GOURMANDES

- Boulangerie -
- Pâtisserie -
- Chocolaterie -

Produits fait-maison

Découvrez notre gamme et pain bio. Traiteur pour réception.

01 34 62 07 81

1, place de l'Europe • 78860 Saint-Nom-la-Bretèche
 Du mercredi au dimanche : 7h-19h45 • Le dimanche fermeture à 19h

Nos estimations ne sont pas gratuites*, elles vous coûteront

UN PEU DE TEMPS ET UN CAFÉ



Découvrez la **CO-ESTIMATION**

Co-découverte nous échangeons sur l'importance de ce projet dans votre vie	Co-visite nous découvrons ensemble les points forts de votre bien	Co-analyse nous étudions la concurrence du secteur	Co-construction nous définissons avec vous l'avis de valeur le plus pertinent
--	---	--	---

Stéphane Plaza Immobilier
 46 rue Charles de Gaulle
 78860 Saint-Nom-la-Bretèche
Tél. : 01 30 69 70 37
saintnomlabreteche@stephaneplazaimmobilier.com
 f / stephaneplazaimmobilier.com



stéphaneplaza immobilier

* Aucune contrepartie financière ne vous sera demandée conformément à la réglementation applicable. Estimation de la valeur du bien à la vente. Voir détails en agence.

LES FERMES DE GALLY



LE MARCHÉ • L'ÉPICERIE • LE CAFÉ

3 UNIVERS SOUS LE MÊME TOIT
 POUR FAIRE SES COURSES COMME NULLE PART AILLEURS






Le Marché, L'Épicerie
 Du lundi au samedi de 9h à 20h
 et le dimanche de 10h à 19h
gallyfeucherolles@gally.com
 01 30 54 54 54

Le Café
 Tous les jours de 10h à 18h
cafegallyfeucherolles@gally.com
 01 30 54 60 60

20 rue des Petits Prés - 78810 Feucherolles

lesfermesdegally.com



LA RESIDENCE

Mon partenaire immobilier

Agence de **Saint-Nom-la-Bretèche**
33 route de Saint-Germain
78860 Saint-Nom-la-Bretèche

Diagnostics offerts pour toute exclusivité



**Notre agence
à vos côtés
pour concrétiser
vos projets 2021**

Pour Simplifier,
Sécuriser et
Optimiser vos
transactions, notre
Agence met à votre
service la signature
électronique et
l'étude préalable
financière.

01 34 62 62 00

Achat - Vente - Location

caroline@laresidence.fr - www.laresidence.fr

MILLON

Maison de ventes aux enchères depuis 1928

CONNAISSEZ-VOUS LA VALEUR DE VOS BIJOUX & OBJETS D'ART ?

Camille DUTOT vous propose des permanences régulières d'estimations gratuites, dans les secteurs de SAINT-GERMAIN-EN-LAYE - LE PORT-MARLY - VILLENES-SUR-SEINE - MONTFORT-L'AMAURY - RAMBOUILLET et à votre domicile dans l'ensemble des Yvelines, après un premier avis sur photos.



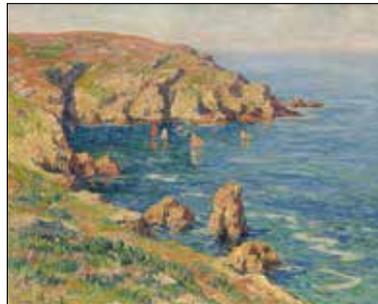
ROLEX - Cosmograph
Adjugé 85 000€



III^e République
Adjugé 4 200€



VIETNAM, XVIII^e siècle
Adjugé 85 000€



Henry MORET
Adjugé 179 000€



Diamant - 6 ct
Adjugé 32 000€



André Vincent BECQUEREL
Adjugé 10 000€



Emeraude - 11,9 ct
Adjugé 135 000€

BIJOUX - OR - PIÈCES DE MONNAIE - TIMBRES POSTE - DESSINS - ARGENTERIE - SCULPTURES - ART D'ASIE - ART D'ISLAM
ART RUSSE - TABLEAUX ANCIENS, MODERNES ET CONTEMPORAINS - VINS - ART DÉCO - ART NOUVEAU - OBJETS DE COLLECTION



Contact

M^{me} Camille DUTOT
Expert en objets d'art
06 89 51 29 82

**LES OBJETS ESTIMÉS POURRONT
ÊTRE VENDUS AUX ENCHÈRES
À L'HÔTEL DROUOT À PARIS**

Informations

www.millon.com
cdutot@millon.com
Facebook - Instagram

MILLON TROCADERO - 5, avenue d'Eylau - 75116 Paris - 01 48 00 94 26 - www.millon.com - OVV - n°2002-379